



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 8 JUIN 2017 -

### DÉCISION N° 17 - 09 - 053

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 mai 2017 s'est réuni le 8 juin 2017 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

**Décision 3 : Le règlement fonctionnel du volet animalier de la formation opérationnelle spécialisée « Interventions animalières et cynotechniques » (FOS IAC).**

Une formation opérationnelle spécialisée constitue un détachement de sapeurs-pompiers spécialisés pour l'exercice de missions particulières, en plus des missions liées au risque courant (les FOS sont au nombre de 9 au sein du SDIS de la Loire).

Afin de formaliser le fonctionnement du volet animalier de la FOS IAC, il est proposé un règlement fonctionnel ayant pour objectif de déterminer les moyens mis à disposition de la FOS ainsi que leur

utilisation. La finalité de ce règlement est de permettre l'activation de la FOS conformément au schéma de pilotage « Cap qualité ».

Pour rappel, les règlements fonctionnels des FOS suivantes ont d'ores et déjà été validés :

- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Intervention pour feux de végétation et de forêts (FDF)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Sauvetage déblaiement (SDE)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Unité de traitement d'alerte Nord (UTA nord)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Secours aquatiques (SA).
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieux Périlleux (GRIMP)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Nucléaire, Radiologique, Bactériologique ou Chimique (NRBC)
- ✓ Formation opérationnelle spécialisée : Interventions animalières et cynotechniques (IAC) – volet cynotechnique

Le document annexé au présent rapport précise l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers pour la FOS IAC – volet animalier et notamment :

- ☞ Le nombre de spécialistes IAC : environ 70.
- ☞ Les équipements dédiés en termes de véhicules et de lots d'intervention.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve règlement fonctionnel du volet animalier de la formation opérationnelle spécialisée « Interventions animalières et cynotechniques » (FOS IAC) joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170608-17-09-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017

  
Bernard PHILIBERT